

ACTION URGENTE

DISPARITION PERSISTANTE DE MILITANTS INDIGÈNES

Cinq individus portant un gilet de la Direction des enquêtes de la police (DPI), ont emmené quatre militants de la communauté garífuna : Alberth Centeno Tomas, président du conseil de Triunfo de la Cruz pour le compte de l'Organisation fraternelle noire du Honduras (OFRANEH), Suami Mejía García, Gerardo Rochez Cálix et Milton Martínez Álvarez, membres de l'OFRANEH –, ainsi qu'une cinquième personne, Junior Juárez Mejía, qu'ils sont allés chercher à leur domicile le 18 juillet 2020. Le ministre de la Sécurité a ordonné une opération de recherche, mais l'on ignore toujours ce qu'il est advenu d'eux. Nous demandons aux autorités d'établir où ils se trouvent, de veiller à ce qu'une enquête indépendante, impartiale et efficace soit menée sur leur disparition, et de déferer à la justice les responsables présumés de leur disparition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Sécurité Julián Pacheco Tinoco
Ministère de la Sécurité, Honduras
El Ocotal, Comayaguela, M.D.C.
antiguo Local de Academia de Policía (ANAPO)
Courriel : oaseguridad@hotmail.com
Twitter : @SSEGURIDADHN

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mes graves préoccupations concernant la disparition de quatre militants de la communauté garífuna – Alberth Snider Centeno Tomas, Suami Aparicio Mejía García, Gerardo Mizael Rochez Cálix et Milton Joel Martínez Álvarez, membres de l'Organisation fraternelle noire du Honduras (OFRANEH) –, et d'une cinquième personne, Junior Rafael Juárez Mejía, que des individus portant un gilet semblable à celui de la DPI sont venus chercher le 18 juillet 2020 à leur domicile, dans la communauté garífuna de Triunfo de la Cruz.

Une opération de recherche a été menée par la police nationale et une enquête a été ouverte par le parquet, mais l'on ignore toujours où se trouvent ces hommes.

Je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour retrouver Alberth Snider Centeno Tomas, Suami Aparicio Mejía García, Gerardo Mizael Rochez Cálix, Milton Joel Martínez Álvarez et Junior Rafael Juárez Mejía, et de veiller à ce qu'une enquête indépendante, efficace et impartiale soit menée sur leur disparition forcée, et à ce que les responsables présumés soient déférés à la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Les communautés garifunas de Triunfo de la Cruz font partie de l'Organisation fraternelle noire du Honduras (Organización Fraternal Negra Hondureña, OFRANEH), une organisation qui œuvre pour la protection des droits économiques, sociaux et culturels des communautés garifunas. Le 8 octobre 2015, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu une décision en faveur de la communauté garífuna de Triunfo de la Cruz, déclarant l'État hondurien coupable de la violation du droit de la communauté à la propriété collective. Le 28 avril 2006, la Commission interaméricaine des droits de l'homme avait déjà accordé à la communauté de Triunfo de la Cruz des mesures conservatoires, demandant au gouvernement du Honduras de faire le nécessaire pour protéger le droit de la communauté à la propriété de ses terres ancestrales.

Depuis le début du couvre-feu total décrété au Honduras en mars 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, Amnesty International a reçu des informations faisant état de plusieurs graves attaques contre des défenseur·e·s des droits humains, notamment contre des membres de l'OFRANEH. Selon cette organisation, le 20 avril, des policiers ont réprimé une manifestation organisée à Oak Ridge, sur l'île de Roatán, pour empêcher un bateau d'accoster dans le port pour des raisons de sécurité publique, et le 6 mai, des policiers s'en sont pris à un groupe de jeunes gens de la communauté garífuna qui protégeaient la communauté de Travesía, dans le département de Cortés, menaçant de tirer des grenades de gaz lacrymogènes. L'OFRANEH a également dénoncé l'assassinat d'Edwin Fernández, membre de cette organisation, le 20 mai dans la communauté de Río Tinto (département d'Atlántida).

Le [Conseil civique d'organisations populaires et indigènes du Honduras \(COPINH\)](#) a également dénoncé de récentes attaques contre ses membres. Le 12 mai, José Trochez a été arrêté par l'armée hondurienne alors qu'il effectuait un travail humanitaire. Le 15 juin, des membres du COPINH ont reçu des informations les prévenant d'une attaque imminente contre les membres et les locaux de l'organisation. Le COPINH a également signalé que le 21 juin, un groupe d'une soixantaine de personnes est arrivé dans son local d'Utopia à La Esperanza, dans le département d'Intibucá, menaçant de s'en emparer. Le lendemain, des membres de l'organisation ont reçu un tract numérique dans lequel un groupe inconnu menaçait l'organisation d'incendier son local d'Utopia. Ces attaques se sont produites après que l'organisation a mis à disposition ses locaux pour en faire un centre d'isolement pour les personnes emprisonnées infectées par le COVID-19.

Au cours des quatre dernières années, Amnesty International a attiré l'attention sur les menaces, les manœuvres d'intimidation, les actes de harcèlement et les homicides visant des militant·e·s au Honduras, qui est l'un des pays les plus dangereux au monde pour les personnes qui défendent les droits humains, notamment en 2016 sur le cas de la célèbre défenseure Berta Cáceres. La situation n'a pas changé. [En juin et juillet 2020](#), Scarleth Cáceres, militante et défenseure des droits des personnes LGBTI au sein de l'Association Arcoíris ; Marvin Damián Castro, défenseur du territoire de la municipalité de Pespire, dans le département de Choluteca, et membre du comité de coordination du Movimiento Ambientalista Social del Sur por la Vida (MASSVIDA), et Yonis David Castillo Lázaro, de la communauté de Guapinol, ont été assassinés. Et le 2 avril 2020, Iris Argentina Álvarez, défenseure des droits humains liés au territoire de l'organisation paysanne Cerro Escondido, dans le sud du Honduras, a été tuée lors d'une violente opération d'expulsion.

La Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes définit la disparition forcée en ces termes : « Aux effets de la présente Convention, on entend par disparition forcée des personnes la privation de liberté d'une ou de plusieurs personnes sous quelque forme que ce soit, causée par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivie du déni de la reconnaissance de cette privation de liberté ou d'information sur le lieu où se trouve cette personne, ce qui, en conséquence, entrave l'exercice des recours juridiques et des garanties pertinentes d'une procédure régulière. » Le Honduras a ratifié cette convention en 2005. Il a également ratifié, en 2008, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, qui donne de la « disparition forcée » une définition similaire.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 19 octobre 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Alberth Snider Centeno Tomas, Suami Aparicio Mejía García, Gerardo Mizaël Rochez Cálix et Milton Joel Martínez Álvarez, et Junior Rafael Juárez Mejía (ils).

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :

<https://www.amnesty.org/download/Documents/AMR3727802020FRENCH.pdf>